



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 20 décembre 2012

PC-GR-DD (2012) 5 FR

**1^{ere} REUNION DU
GROUPE DE REDACTION AD HOC SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX**

(PC-GR-DD)

17 -19 décembre 2012

**Council of Europe,
"Agora" – Room / Salle G.02**

RAPPORT SOMMAIRE

Document préparé par la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit

BREF AVANT-PROPOS

Le PC-GR-DD:

- a élu M. Sławomir Buczma comme son président ;
- a adopté l'ordre du jour ;
- a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les raisons de traiter la question des délinquants dangereux ;
- a examiné les instruments juridiques du Conseil de l'Europe à prendre en considération en vue d'une future recommandation dans le domaine de délinquants dangereux ;
- a examiné le rapport préparé par le Professeur Nicola Padfield sur « La condamnation, la gestion et le traitement des « délinquants dangereux » » et a tenu un débat sur les principaux éléments du rapport, notamment les façons de définir la dangerosité ;
- a examiné les informations présentées par l'expert scientifique du PC-GR-DD sur les tendances actuelles en Europe dans le domaine des délinquants dangereux;
- a tenu un débat sur les moyens mis en œuvre dans certains pays européens pour identifier les « délinquants dangereux », en particulier par des évaluations cliniques réalisées par des psychiatres, des psychologues et d'autres spécialistes ainsi que des instruments actuariels ;
- a examiné et défini le champ d'application, la définition et les aspects de base d'un futur instrument juridique non contraignant sur les délinquants dangereux ;
- a décidé de ne pas examiner la question des mineurs délinquants ;
- a examiné la présentation d'un projet préliminaire de recommandation à sa prochaine réunion.

1. Le groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux (PC-GR-DD) a tenu sa première réunion à Strasbourg les 17-19 décembre 2012. La liste des participants est annexée au présent rapport (annexe II).

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour a été adopté (voir annexe I).

II. Élections du Président et du Vice-Président

3. Le PC-GR-DD a élu M. Stawomir Buczma à la présidence pour la durée du mandat du groupe de rédaction ad hoc.
4. Chaque représentant du PC-GR-DD s'est présenté(e) afin de faire connaissance.

III. Informations du Secrétariat

5. M. Carlo Chiaromonte, Chef de la Division du Droit Pénal, a présenté le mandat du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), qui comprend l'élaboration d'un instrument juridique non contraignant sur les délinquants dangereux en 2013.
6. Il a également présenté le mandat du PC-GR-DD, tel qu'adopté par le Comité des Ministres le 21 novembre 2012, en particulier les trois points qui seront abordés par l'instrument juridique non contraignant (l'évaluation du risque et de la menace, le traitement et les conditions de détention, et les mesures de prévention de la récidive) ; enfin, il a présenté M. Oscar Alarcón, qui sera le Secrétaire du PC-GR-DD.

IV. Travaux connexes du Conseil de l'Europe relatifs aux délinquants dangereux

7. Le PC-GR-DD a pris note des différents instruments juridiques du Conseil de l'Europe liés au domaine des délinquants dangereux, qui devraient être pris en considération lors de l'élaboration de l'instrument juridique non contraignant.

V. Considérations préliminaires sur les délinquants dangereux

8. Le PC-GR-DD a pris note de la présentation faite par l'expert scientifique sur les tendances actuelles et les principales préoccupations en Europe dans le domaine des délinquants dangereux ; il a également examiné le rapport préparé par le Professeur Nicola Padfield sur « La condamnation, la gestion et le traitement des « délinquants dangereux » » et a tenu un débat sur les principaux points du rapport, notamment les façons de définir la dangerosité.
9. Les représentants du PC-GR-DD ont donné des informations lors d'un tour de table sur la législation existante dans leurs systèmes nationaux dans le domaine des délinquants dangereux.
10. Le PC-GR-DD a examiné les moyens utilisés dans différents pays européens afin d'identifier les « délinquants dangereux », en particulier par l'utilisation à la fois des évaluations cliniques par des psychiatres, des psychologues et d'autres experts ainsi que des instruments actuariels.
11. Le PC-GR-DD a examiné la jurisprudence relative à la détention préventive (en particulier, M. c. Allemagne) ainsi que le droit et la pratique interne, comparé et international pertinents présentés par le Secrétariat de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Les participants ont exprimé leur intérêt dans la jurisprudence clé de la CEDH concernant les délinquants dangereux, et ont aussi convenu d'inviter un représentant de la CEDH lors de ses prochaines réunions.

VI. Élaboration d'une recommandation sur les délinquants dangereux

12. Le PC-GR-DD a convenu le champ d'application, des définitions et de certains aspects de base de la future recommandation. Il a envisagé d'aborder principalement les délinquants condamnés pour de graves crimes sexuels ou violents qui présentent une forte probabilité de récidive.
13. À la lumière des discussions, les participants ont examiné si la question du traitement et des conditions de détention devait être prise en considération ; la mesure de la libération conditionnelle ; si

la question des personnes atteintes de troubles mentaux devait être prise en considération ; les effets de l'évaluation du risque et de la menace ; ne pas mentionner expressément les mineurs délinquants dans le champ d'application de la recommandation.

14. Les participants ont convenu que la question des mesures prises pour la prévention de la récidive sont étroitement liées aux différents stades de la procédure pénale ; à cet égard, ils ont également envisagé de distinguer les mesures appliquées en prison, entre autres la surveillance électronique, les programmes de traitement, la formation professionnelle, les mesures éducatives et la gestion de cas, ainsi que les autres mesures appliquées au cours de la phase post-pénitentiaire, entre autres la surveillance électronique, « *reverse violence alarm* », la formation professionnelle, les relations de coopération multi-organismes, les mesures d'opportunités de travail.
15. Le PC-GR-DD s'est mis d'accord sur le projet d'ossature d'une future recommandation sur les délinquants dangereux.

VII. Divers

16. Le PC-GR-DD a pris note du plan de travail à suivre pour la présentation de l'instrument juridique non contraignant. Il a décidé de présenter un projet de recommandation à sa prochaine réunion en tant que base de discussion.
17. La prochaine réunion du PC-GR-DD a été prévue pour les 24-26 avril 2013.

ANNEXE I

Strasbourg, 17 December 2012

PC-GR-DD (2012) OJ FR

GROUPE DE REDACTION AD HOC SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX (PC-GR-DD)

Strasbourg, 17 décembre 2012, 10h - 19 décembre 2012, 13h

Agora, Salle G02

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA REUNION	
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	PC-GR-DD (2012)OJE
3.	ELECTION DU PRESIDENT	
4.	INFORMATION PAR LE SECRETARIAT	
4.1	Mandat du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)	CDPC Mandat
4.2	Dernière réunion du Bureau du CDPC, 4-5 octobre 2012	Liste des décisions
4.3	Mandat du Groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux (PC-GR-DD)	Mandat PC-GR-DD
4.4	Document d'information préparé par le Secrétariat sur les raisons de traiter le sujet de délinquants dangereux	PC-GR-DD (2012)1
5.	TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE LIES AU DOMAIN DES DELINQUANTS DANGEREUX	
5.1	Recommandations et Résolutions	Résolution (62)2 N° R (82)17 Rec(2003)22 Rec(2003)23 Rec(2006)2 CM Rec (2010)1

5.2	Rapport sur « La condamnation, la gestion et le traitement des délinquants « dangereux » par Nicola Padfield	PC-CP (2010) 10 rev 5
5.3	Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme	Jurisprudence de la CEDH
5.4	Discussion	
6.	CONSIDERATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX	
6.1	Présentation par l'expert scientifique des tendances actuelles et préoccupations principales dans le domaine de délinquants dangereux	
6.2	Présentation par chaque membre du Groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux des mesures législatives concernant les délinquants dangereux existant dans leur pays	PC-GR-DD (2012)3
6.3	Discussion	
7.	REDACTION DE LA RECOMMANDATION SUR LES DELINQUENTS DANGEREUX	
7.1	Principaux sujets à inclure dans la recommandation à élaborer	
7.2	Discussion	
8.	DIVERS	
8.1	Prochaines réunions du PC-GR-DD	
8.2	Autres questions éventuelles	

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

Members of PC-GR-DD / Membres du PC-GR-DD

Belgium/ Belgique – apologised/excusé

Mr Werner VANHOUT
Adviser-general / Conseiller-général
Federale Overheidsdienst Justitie
Service public fédéral Justice
Directoraat-generaal EPI
Direction générale EPI
Psychosociale Dienst
Service Psychosocial
Willebroekkaai 33, 33 Quai de Willebroeck 1000 Brussel - Bruxelles

Croatia / Croatie

Ms Zvezdana SIMUNDIC
Zvezdana Šimundić, lawyer
Head of Unit for Follow-up on Implementation of Inmates' Rights in the Head Office of Prison System
Directorate
Ministry of Justice of the Republic of Croatia
Ulica grada Vukovara 49, 10000 Zagreb

Czech Republic / République Tchèque

PhDr. Vaclav JIRICKA
Psychologist
00420 724 301 930
Prison Service of the Czech Republic
General Directorate
Department of Psychology
Soudni 1672/1a
P. O. Box 3
14067 PRAHA 4

Denmark / Danemark

Ms Kim Tobberup ANDERSEN
Prison Governor
Tel: +4572556205

Finland / Finlande - apologised/excusé

Mr Kimmo HYPÉN
Director
Criminal Sanctions Agency, Region of Western Finland
Assessment Centre
P.O. Box 50,
SF-20251

France

M. Olivier RABOT
Adjoint au chef du Bureau de l'exécution des peines et des grâces
Direction des affaires criminelles et des grâces
Ministère de la justice

Germany / Allemagne - apologised/excusé

Mr Michael Skirl
Justizvollzugsanstalt Werl
Langenwiedenweg 46, 59457 Werl

Greece / Grèce

Mr Marinos SKANDAMIS
PhD in Criminology
General Secretary of Crime Policy, Ministry of Justice
Transparency and Human Rights
Kanari 28-30 St., PC 26222, Patras

Italy / Italie

Mr Federico FALZONE
Director of the Office of High Security Prisoners of the Directorate general for Prisoners and their Treatment
at the Penitentiary Administration Headquarters in Rome
Largo Luigi Daga 2
0164 Rome

The Netherlands / Pays Bas

Mr Jeroen Adriaan Maria DE JONG
Deputy head legal affairs division / National Agency of Correctional Institutions
Room Z 431
Postbox 30132
2500 GC The Hague

Norway / Norvège

Ms Anne-Li N. FERGUSON
Senior Adviser
National Institution Unit
Norwegian Centre for Human Rights
Faculty of Law
University of Oslo
P.O. Box 6706 St. Olavs plass, N-0130 OSLO

Poland / Pologne

Mr Sławomir Robert BUCZMA
Judge detached to the Ministry of Justice
Criminal Law Department
Ministry of Justice
al. Ujazdowskie 11
PL - 00-950 WARSAW

Russian Federation / Fédération de Russie – apologised/excusé

Mr Andrey SERDYUKOV
Deputy Head of the Operative Department
Federal Penal Service of the Russian Federation
Ministry of Justice of the Russian Federation
119991, Moscow, Russia, Zhitnaya str., 14, GSP-I

Ms Maria NOVIKOVA
Senior Inspector of the Department for International Cooperation and Protocol Events
Federal Penal Service of the Russian Federation

Ministry of Justice of the Russian Federation
119991, Moscow, Russia, Zhitnaya str., 14, GSP-I

Switzerland / Suisse

Mme Regine SCHNEEBERGER GEORGESCU
Co-responsable du service spécial
(détenus présentant un danger particulier) du canton de Berne
Section d'application des peines et mesures du canton de Berne
Eigerstrasse 73
case postale 5076
3001 Berne

United Kingdom / Royaume Uni – apologised/excusé

Ms Shelley SCOTT
Shelly Scott
Ground Floor, Grenadier House, 99-105 Horseferry Road
London. SW1P 2DD

Scientific expert / expert scientifique

Ms Louise Victoria JOHANSEN
Faculty of Law, Copenhagen
Sankt Annæ Plads 4
1250 Copenhagen K.

* * *

Other participants / Autres participants

Austria / Autriche

Ms Martina KLEIN
Legal Adviser
Federal Ministry of Justice
Museumstraße 7
A-1070 Vienna

European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) / Comité Européen pour la Prévention des Traitements Inhumains ou Dégradants (CPT)

Dr James McMANUS
Member of CPT elected in respect of UK
Heathbank, Coupar Angus Road
BLAIRGOWRIE
PH10 6JY
Scotland

**Council for Penological Co-operation (PC-CP) /
Conseil pour la Coopération Penologique(PC-CP)**

Ms Irene Koeck Senior Public Prosecutor
Federal Ministry of Justice
Neustiftgasse 2
1070 Vienna
AUSTRIA

Ms Julie VON BARNEKOW
Study visitor

SECRETARIAT GENERAL OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW /
DIRECTION GENERALE DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Mr Ivan KOEDJIKOV
Head of Department / Chef de Service

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Mr Carlo CHIAROMONTE, Head of Criminal Law Division / *Chef de Division du Droit Pénal*
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Mr Oscar ALARCÓN JIMÉNEZ, Co-Secretary of the CDPC, Secretary of PC-GR-DD / *Co-Secrétaire du CDPC, Secrétaire au PC-GR-DD*

Ms Olga SOKOL, Assistant / *Assistante*

Ms Julie WENCKER, Consultant / *Consultante*

REGISTRY OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS /
GREFFE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Ms Dorothee VON ARNIM, lawyer / *juriste*

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Lucie DE BURLET
Jean-Jacques PEDUSSAUD
Grégoire DEVICTOR